

CEDARSLINK

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Services d'intermédiation entre voyageurs et expéditeurs de colis

Version en vigueur au 18 avril 2026

PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent les aspects commerciaux et tarifaires de l'utilisation de la Plateforme CEDARSLINK, exploitée par la société MEDIORATECH, SAS, immatriculée sous le numéro 101 342 509, dont le siège social est situé 43 Rue des Charmes 77680 Roissy-en-Brie (ci-après « la Société »).

Les CGV sont distinctes des Conditions Générales d'Utilisation (CGU), qui régissent les modalités d'accès et de fonctionnement de la Plateforme. En cas de contradiction entre les deux documents, les CGV prévalent pour les aspects commerciaux et tarifaires, les CGU pour les aspects techniques et comportementaux.

Les CGV s'appliquent à toute transaction réalisée via la Plateforme entre un Expéditeur et un Voyageur, et à toute relation commerciale entre un Utilisateur et la Société au titre des frais de service. La validation d'une transaction sur la Plateforme emporte acceptation pleine et entière des présentes CGV.

La Société agit exclusivement en qualité d'intermédiaire technique. Elle n'est pas partie au contrat de transport conclu entre l'Expéditeur et le Voyageur, lequel relève de la responsabilité exclusive de ces derniers.

ARTICLE 1 – DÉFINITIONS

Au sens des présentes CGV, les termes suivants ont la signification ci-après :

- « Plateforme » : le service numérique accessible via l'application mobile CEDARSLINK, permettant la mise en relation entre Voyageurs et Expéditeurs.

- « Utilisateur » : toute personne physique majeure inscrite sur la Plateforme en qualité d'Expéditeur, de Voyageur, ou des deux.
- « Expéditeur » : l'Utilisateur qui souhaite faire transporter un ou plusieurs objets via la Plateforme.
- « Voyageur » : l'Utilisateur qui effectue un déplacement personnel et accepte de transporter un ou plusieurs objets pour le compte d'un Expéditeur.
- « Transaction » : l'accord commercial conclu entre un Expéditeur et un Voyageur via la Plateforme, portant sur le transport d'un ou plusieurs objets.
- « Prix de la mission » : la somme convenue entre l'Expéditeur et le Voyageur en contrepartie du transport.
- « Frais de service » : la commission perçue par la Société en contrepartie de la mise à disposition de ses services d'intermédiation.
- « PSP » : le prestataire de services de paiement agréé mandaté par la Société pour la gestion des flux financiers sur la Plateforme.
- « Séquestre » (escrow) : le mécanisme par lequel les fonds de l'Expéditeur sont conservés par le PSP jusqu'à confirmation de la bonne exécution de la mission.

ARTICLE 2 – IDENTIFICATION DU VENDEUR

La Plateforme est exploitée par la société :

Dénomination sociale : MEDIORATECH

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée (SAS)

Capital social : 1 200 euros

Siège social : 43 Rue des Charmes 77680 Roissy-en-Brie

Immatriculation RCS : Melun 101 342 509

Numéro SIRET : 101 342 509 00011

N° TVA intracommunautaire : FR51101342509

Contact : contact@cedars-link.com

Téléphone : +33 7 49 44 98 06

Site : medioratech.com

ARTICLE 3 – CHAMP D'APPLICATION ET ACCEPTATION

Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des transactions commerciales réalisées sur la Plateforme, qu'il s'agisse des frais de service facturés par la Société ou du prix de la mission convenu entre Utilisateurs.

L'acceptation des CGV est matérialisée par le cochage de la case prévue à cet effet lors de l'inscription, et est réputée confirmée à chaque validation de transaction. L'Utilisateur qui valide une transaction sur la Plateforme reconnaît avoir lu, compris et accepté sans réserve les présentes CGV.

La Société se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Toute modification substantielle sera notifiée aux Utilisateurs par voie électronique avec un préavis de 30 jours. À défaut d'opposition expresse dans ce délai, les nouvelles CGV sont réputées acceptées. Les transactions en cours au moment de l'entrée en vigueur de nouvelles CGV restent régies par les CGV applicables à leur date de conclusion.

ARTICLE 4 – SERVICES COMMERCIAUX FOURNIS PAR LA SOCIÉTÉ

En contrepartie des frais de service, la Société met à disposition des Utilisateurs les prestations commerciales suivantes :

- L'accès à la Plateforme et à ses fonctionnalités de mise en relation ;
- La gestion sécurisée des paiements via le PSP, incluant le mécanisme de séquestre ;
- La mise à disposition d'outils de suivi, de traçabilité et de preuve des transactions ;
- Un service client dédié pour l'assistance aux Utilisateurs en cas de difficulté ou de litige ;
- Le cas échéant, la proposition d'offres complémentaires optionnelles (assurance, vérification d'identité renforcée, mise en avant d'annonces, etc.) selon les conditions tarifaires spécifiques affichées sur la Plateforme.

Ces services sont fournis dans les limites définies par les CGU. La Société ne garantit pas un résultat particulier quant à l'issue des transactions entre Utilisateurs.

ARTICLE 5 – PRIX ET FRAIS DE SERVICE

5.1 Fixation du prix de la mission

Le prix de la mission est fixé librement par les Utilisateurs, dans le cadre de l'économie collaborative et du principe de partage de frais inhérent au modèle de la Plateforme. La Société ne fixe ni ne plafonne ce prix, sous réserve des limites définies à l'Article 5.3.

5.2 Frais de service de la Société

La Société perçoit des frais de service en contrepartie de la mise à disposition de son infrastructure d'intermédiation. Ces frais sont calculés selon le barème en vigueur.

Les frais de service sont affichés de manière transparente avant toute confirmation de transaction. Ils sont réputés acceptés par l'Utilisateur au moment de la validation de sa demande. Ils peuvent être prélevés par le PSP pour le compte de la Société selon les modalités techniques convenues.

Le barème indicatif en vigueur est le suivant :

Tranche du prix de mission	Frais Expéditeur	Frais Voyageur
Jusqu'à 30 €	15 % ou 2 € min.	10 %
De 30 € à 100 €	12 %	8 %
Au-delà de 100 €	10 %	5 %

Les frais de service sont indiqués toutes taxes comprises (TTC). La TVA applicable est celle en vigueur au jour de la transaction selon la réglementation française.

5.3 Plafond recommandé et esprit collaboratif

Conformément à l'esprit d'économie collaborative de la Plateforme, le prix de la mission doit refléter un partage de frais raisonnable et ne saurait constituer une rémunération à caractère professionnel. La Société se réserve le droit de refuser ou de suspendre toute transaction présentant un caractère manifestement lucratif ou professionnel, en application des CGU.

5.4 Modification des tarifs

La Société se réserve le droit de modifier son barème de frais de service à tout moment, sous réserve d'un préavis de 30 jours notifié aux Utilisateurs. Les transactions déjà confirmées au moment de l'entrée en vigueur du nouveau barème ne sont pas affectées par cette modification.

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE PAIEMENT

6.1 Obligation de paiement via la Plateforme

Toutes les transactions financières liées aux missions conclues via la Plateforme doivent impérativement être effectuées par l'intermédiaire du système de paiement intégré à la Plateforme. Tout paiement direct entre Utilisateurs, en espèces ou par tout autre moyen contournant la Plateforme, est expressément interdit et constitue une violation des CGU susceptible d'entraîner la suspension du compte.

6.2 Moyens de paiement acceptés

Les moyens de paiement acceptés sur la Plateforme sont les suivants : carte bancaire Visa / Mastercard / American Express. Ces moyens de paiement sont gérés exclusivement par le PSP. La Société ne stocke aucune donnée bancaire des Utilisateurs.

6.3 Moment du paiement

Le paiement de l'Expéditeur (prix de la mission + frais de service Expéditeur) est dû au moment de la confirmation de la transaction. Il est immédiatement placé en séquestre auprès du PSP dans l'attente de la bonne exécution de la mission.

6.4 Sécurité des transactions

Les transactions sont sécurisées selon les standards bancaires en vigueur (protocole TLS/SSL, authentification forte du payeur — DSP2). En cas de paiement refusé ou de tentative de fraude, la Plateforme se réserve le droit de suspendre la transaction et d'en informer l'Utilisateur concerné.

ARTICLE 7 – SÉQUESTRE ET DÉBLOCAGE DES FONDS

7.1 Principe du séquestre

Dès confirmation de la transaction, le montant dû (prix de la mission déduction faite des frais de service Voyageur) est placé en séquestre auprès du PSP. Ce mécanisme garantit à l'Expéditeur

que les fonds ne seront versés au Voyageur qu'après exécution satisfaisante de la mission, et au Voyageur que le paiement est effectivement provisionné.

7.2 Conditions de débloqué au profit du Voyageur

Les fonds sont débloqués et versés au Voyageur dans les cas suivants, par ordre de priorité :

- Confirmation explicite de bonne réception par l'Expéditeur via la Plateforme ;
- Expiration du délai de contestation sans qu'aucun litige n'ait été déclaré (délai de 48 heures après la date de livraison prévue) ;
- Décision de clôture du litige favorable au Voyageur selon la procédure définie à l'Article 11.

7.3 Délais de versement

Une fois les conditions de débloqué réunies, le versement au Voyageur est effectué par le PSP dans un délai de 1 à 5 jours ouvrés. Ce délai peut varier selon le moyen de paiement utilisé et les délais propres au PSP. La Société ne peut être tenue responsable des délais imputables au PSP ou aux établissements bancaires.

7.4 Cas de blocage des fonds

Les fonds peuvent rester bloqués au-delà des délais normaux dans les cas suivants :

- Litige déclaré dans les délais prévus par l'un ou l'autre des Utilisateurs ;
- Suspicion de fraude ou de comportement illicite signalée par la Plateforme ou l'un des Utilisateurs;
- Procédure judiciaire, administrative ou de saisie affectant l'un des Utilisateurs ;
- Demande des autorités compétentes.

ARTICLE 8 – FACTURATION

Une facture électronique est émise automatiquement par la Société à l'issue de chaque transaction, pour les frais de service perçus. Cette facture est mise à disposition de l'Utilisateur dans son espace personnel (« Mes colis » > « Offres envoyées » > « Voir les détails »), au format PDF téléchargeable.

Les factures sont conservées et accessibles pendant une durée minimale de 10 ans, conformément aux obligations légales de conservation des documents comptables. Pour toute demande de duplicata ou rectification de facture, l'Utilisateur peut contacter le service client à l'adresse contact@cedars-link.com.

La Société est immatriculée à la TVA sous le numéro FR51101342509. Les frais de service sont soumis à la TVA française au taux en vigueur, sauf dispositions spécifiques applicables à certains Utilisateurs (professionnels établis dans l'UE, exportateurs, etc.).

ARTICLE 9 – ANNULATION ET CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

9.1 Annulation avant confirmation

Avant que la transaction ne soit confirmée par les deux parties, l'Expéditeur peut annuler sa demande librement et sans frais. Aucune somme n'est débitée avant confirmation bilatérale.

9.2 Annulation après confirmation — par l'Expéditeur

En cas d'annulation par l'Expéditeur après confirmation de la transaction, les conditions suivantes s'appliquent :

- L'Expéditeur peut demander l'annulation de la mission tant que le Voyageur n'a pas encore procédé à l'achat de l'article concerné. La demande d'annulation est transmise au Voyageur et devient effective après confirmation de ce dernier ou, à défaut de réponse, à l'expiration d'un délai de vingt-quatre (24) heures suivant la demande d'annulation. Dans ce cas, les sommes versées au titre du prix de l'article et de la rémunération du Voyageur sont remboursées à l'Expéditeur, à l'exception des frais de service et de plateforme, lesquels demeurent définitivement acquis à la Société.
- Dès lors que le Voyageur a procédé à l'achat de l'article pour le compte de l'Expéditeur, la mission est considérée comme engagée de manière irréversible. Toute demande d'annulation formulée par l'Expéditeur après cet achat peut donner lieu à une indemnisation au profit du Voyageur afin de compenser les dépenses engagées et le préjudice éventuellement subi. Les modalités financières de cette annulation sont déterminées à l'amiable entre l'Expéditeur et le Voyageur, la Société pouvant intervenir uniquement en qualité d'intermédiaire de mise en relation et de facilitation des échanges entre les parties.
- Non-présentation de l'Expéditeur sans annulation préalable : les fonds séquestrés peuvent être libérés partiellement ou totalement au profit du Voyageur selon les règles de la Plateforme.

9.3 Annulation après confirmation — par le Voyageur

En cas d'annulation par le Voyageur après confirmation de la transaction, l'Expéditeur est intégralement remboursé du prix de la mission. Les frais de service Expéditeur sont remboursés si l'annulation intervient plus de 24 heures avant la date de remise prévue. En deçà de ce délai, des frais de service réduits peuvent rester acquis à la Société à titre de compensation administrative.

La Plateforme peut proposer à l'Expéditeur une solution de remplacement (mise en relation avec un autre Voyageur disponible) à titre de bonne volonté, sans que cela constitue une obligation contractuelle.

9.4 Remboursement suite à inexécution

En cas de non-exécution de la mission avérée (colis non remis, non transporté ou non livré) imputable au Voyageur, l'Expéditeur est remboursé de l'intégralité du prix de la mission et des frais de service y afférents, sous réserve de l'instruction du litige prévue à l'Article 11.

9.5 Modalités de remboursement

Tout remboursement est effectué par le PSP sur le moyen de paiement utilisé lors de la transaction initiale, dans un délai de 1 à 5 jours ouvrés à compter de la décision de remboursement. La Société ne peut être tenue responsable des délais propres aux établissements bancaires.

ARTICLE 10 – DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L.221-28 12° du Code de la consommation, le droit de rétractation de 14 jours prévu par l'article L.221-18 du même Code ne s'applique pas aux contrats de prestation de services de transport dont la date d'exécution est fixée au moment de la conclusion du contrat.

En conséquence, dès lors qu'une transaction est confirmée par les deux parties et que la date de remise est définie, le droit légal de rétractation ne s'applique pas. Les conditions d'annulation et de remboursement applicables sont exclusivement celles définies à l'Article 9 des présentes CGV.

S'agissant des frais de service perçus par la Société au titre de la mise en relation, ces frais correspondent à une prestation de service numérique entièrement exécutée dès la mise en relation effective. L'Utilisateur reconnaît expressément que l'exécution de ce service commence dès la confirmation de la transaction et renonce à son droit de rétractation pour cette prestation, conformément à l'article L.221-28 13° du Code de la consommation.

ARTICLE 11 – GESTION DES LITIGES COMMERCIAUX

11.1 Déclaration du litige

En cas de litige portant sur l'exécution d'une transaction (colis non livré, endommagé, non conforme à la description, paiement contesté, etc.), l'Utilisateur lésé doit déclarer le litige via la Plateforme dans un délai maximum de 24 heures suivant la date de confirmation de livraison. Passé ce délai, les fonds séquestrés sont libérés au profit du Voyageur selon les conditions de l'Article 7.

11.2 Instruction du litige par la Plateforme

À réception d'un litige déclaré dans les délais, la Plateforme :

- Notifie l'autre Utilisateur de la déclaration de litige ;
- Maintient les fonds en séquestre pendant la durée de l'instruction ;
- Invite les deux parties à fournir leurs éléments de preuve dans un délai de 48 heures ;
- Analyse les éléments disponibles (confirmations, photos, messages, données de géolocalisation, horodatages).

Sur la base de cette analyse, la Plateforme formule une recommandation de résolution amiable, sans caractère juridiquement contraignant. Si les parties l'acceptent, la Plateforme donne instruction au PSP de procéder à la répartition des fonds selon cette recommandation.

11.3 Absence d'accord amiable

En l'absence d'accord entre les parties sur la recommandation de la Plateforme, chaque Utilisateur est libre de saisir les juridictions compétentes ou un médiateur de la consommation. La Plateforme peut, sur demande des parties ou des autorités, transmettre les éléments de preuve disponibles.

En cas de désaccord persistant sur la répartition des fonds séquestrés, le PSP applique ses propres règles de résolution conformément à ses conditions générales.

11.4 Médiation de la consommation

Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, tout Utilisateur consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige l'opposant à la Société au titre des frais de service. Le médiateur désigné est : CM2C — 49 Rue de Ponthieu, 75008 Paris — cm2c.net.

La demande de médiation doit être adressée au médiateur dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée à la Société. La Société s'engage à participer de bonne foi à toute procédure de médiation engagée.

11.5 Plateforme de règlement en ligne des litiges (RLL)

Conformément au Règlement (UE) n° 524/2013, les Utilisateurs résidant dans l'Union européenne peuvent également recourir à la plateforme de règlement en ligne des litiges de la Commission européenne, accessible à l'adresse : <https://ec.europa.eu/consumers/odr>.

ARTICLE 12 – OBLIGATIONS FISCALES ET DÉCLARATIVES

12.1 Récapitulatif annuel des transactions

Conformément à l'article 242 bis du Code général des impôts et à la directive DAC7 (Directive (UE) 2021/514), la Société est tenue de collecter certaines informations relatives aux transactions réalisées sur la Plateforme et de les déclarer annuellement à l'administration fiscale française.

À ce titre, chaque Utilisateur reçoit, au plus tard le 31 janvier de l'année suivante, un récapitulatif annuel de ses transactions réalisées via la Plateforme au cours de l'année écoulée. Ce document est accessible dans son espace personnel.

12.2 Responsabilité fiscale des Utilisateurs

Chaque Utilisateur est personnellement et exclusivement responsable de la déclaration et du paiement de toute imposition due au titre des revenus perçus via la Plateforme, notamment :

- L'impôt sur le revenu applicable aux sommes perçues par les Voyageurs (dans la limite des seuils d'exonération applicables au partage de frais, le cas échéant) ;
- Les cotisations sociales éventuellement applicables en cas de dépassement des seuils légaux ;
- Toute TVA applicable si l'Utilisateur agit en qualité d'assujetti.

La Société ne fournit aucun conseil fiscal et ne peut être tenue responsable des manquements déclaratifs ou fiscaux des Utilisateurs. Il appartient à chaque Utilisateur de se rapprocher d'un conseiller fiscal pour apprécier sa situation personnelle.

ARTICLE 13 – RESPONSABILITÉ COMMERCIALE DE LA SOCIÉTÉ

13.1 Périmètre de la responsabilité

La Société est responsable de la bonne fourniture de ses services d'intermédiation tels que décrits à l'Article 4. Sa responsabilité commerciale est limitée à cette prestation propre et ne s'étend pas aux opérations de transport réalisées entre Utilisateurs.

En aucun cas la Société ne peut être tenue responsable, au plan commercial, des préjudices suivants :

- Perte, vol, détérioration ou retard de livraison du colis ;

- Inexécution ou mauvaise exécution de la mission par le Voyageur ;
- Non-conformité des objets expédiés par l'Expéditeur ;
- Conséquences douanières, fiscales ou pénales résultant du contenu des colis ;
- Perte de données ou indisponibilité temporaire de la Plateforme, sous réserve d'une faute prouvée dans la fourniture du service technique.

13.2 Plafond d'indemnisation

Lorsque la responsabilité commerciale de la Société est établie au titre d'une faute prouvée dans la fourniture de ses services techniques, l'indemnisation est plafonnée au montant des frais de service effectivement perçus au titre de la transaction concernée. Sont exclus de tout droit à indemnisation : les dommages indirects, les pertes de revenus et les pertes d'opportunité commerciale.

13.3 Garantie légale de conformité

Conformément aux articles L.217-1 et suivants du Code de la consommation, les Utilisateurs consommateurs bénéficient de la garantie légale de conformité pour les services fournis directement par la Société (accès à la Plateforme, système de paiement, service client). Toute réclamation à ce titre peut être adressée à contact@cedars-link.com.

ARTICLE 14 – OFFRES COMPLÉMENTAIRES ET SERVICES OPTIONNELS

La Société peut proposer, via la Plateforme, des services complémentaires optionnels souscrits indépendamment des frais de service de base, notamment :

- Une assurance colis optionnelle, proposée en partenariat avec un assureur tiers agréé, aux conditions tarifaires et de garantie définies par ce partenaire ;
- Une option de mise en avant d'annonces permettant une meilleure visibilité auprès des autres Utilisateurs ;
- Une vérification d'identité renforcée (badge de vérification) améliorant la confiance entre Utilisateurs ;
- Tout autre service complémentaire dont les conditions seraient définies au moment de sa souscription.

Chaque service optionnel fait l'objet d'une description et d'un tarif affichés clairement avant souscription. Les services optionnels souscrits et payés sont en principe non remboursables, sauf disposition légale contraire ou accord exprès de la Société. Les conditions propres à

chaque service optionnel prévalent sur les présentes CGV pour les aspects qui leur sont spécifiques.

ARTICLE 15 – DONNÉES PERSONNELLES DANS LE CADRE DES TRANSACTIONS

Dans le cadre de l'exécution des présentes CGV, la Société traite les données personnelles des Utilisateurs nécessaires à la gestion des transactions et à la facturation, conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés. Ces données sont notamment transmises au PSP pour l'exécution des paiements et aux autorités fiscales dans le cadre des obligations déclaratives de l'Article 12.

Les Utilisateurs sont invités à consulter la Politique de Confidentialité de la Plateforme, accessible à l'adresse medioratech.com/cedarslink/privacy-policy, pour une information complète sur le traitement de leurs données personnelles.

ARTICLE 16 – DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes CGV sont régies et interprétées conformément au droit français, sans préjudice des dispositions impératives de protection des consommateurs applicables dans le pays de résidence de l'Utilisateur au sein de l'Union européenne.

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution des présentes CGV, les parties s'engagent à tenter de parvenir à un règlement amiable, notamment via la procédure de médiation visée à l'Article 11.4. À défaut d'accord amiable dans un délai de 60 jours à compter de la première réclamation écrite, le litige sera soumis à la compétence exclusive des juridictions du ressort de Roissy-en-Brie, sous réserve des règles d'ordre public applicables aux consommateurs.

ARTICLE 17 – DISPOSITIONS FINALES

17.1 Divisibilité

Si l'une quelconque des stipulations des présentes CGV est déclarée nulle, illégale ou inapplicable par une juridiction compétente, les autres dispositions demeureront pleinement en vigueur.

17.2 Non-renonciation

Le fait pour la Société de ne pas se prévaloir à un moment donné d'une disposition des présentes CGV ne constitue pas une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

17.3 Intégralité de l'accord commercial

Les présentes CGV, conjointement avec les CGU et la Politique de Confidentialité, constituent l'intégralité de l'accord entre la Société et l'Utilisateur pour les aspects commerciaux de l'utilisation de la Plateforme. Elles remplacent tout accord antérieur portant sur le même objet.

17.4 Langue

Les présentes CGV sont rédigées en langue française. En cas de traduction dans une autre langue, le texte français fait foi en cas de contradiction ou d'ambiguïté.

— INFORMATIONS LÉGALES —

Medioratech — SAS — Capital : 1200 € — RCS Melun 101 342 509

Siège social : 43 Rue des Charmes 77680 Roissy-en-Brie — N° TVA intracommunautaire :
FR51101342509

Contact : contact@cedars-link.com — Téléphone : +33 7 49 44 98 06 — Site : medioratech.com